

Les échelles de salaires des professeures et professeurs : comparaison avec l'Université de Montréal

Les échelles de salaires des professeures et professeurs de l'Université Laval sont-elles concurrentielles? Dans deux *SPULTINs* précédents (volume 15, No 2 et No 3), le Comité exécutif du SPUL a publié les résultats d'une enquête qui démontre que les échelles de salaires des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke et de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) sont plus avantageuses que celles de l'Université Laval. Ce troisième *SPULTIN* compare les échelles salariales des professeures et professeurs de l'Université Laval avec celles des professeures et professeurs de l'Université de Montréal.

La négociation d'une nouvelle convention collective entre le Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (SGPUM) s'est terminée en février 2004. Le SGPUM s'est entendu avec la direction de l'Université de Montréal pour hausser de 3,25 %, au 1^{er} juin 2003, les échelles en vigueur au 1^{er} juin 2002.

Le 1^{er} juin 2004, les salaires des professeures et professeurs de l'Université de Montréal seront ensuite haussés de 4 % ou des paramètres de la fonction publique plus 1 %. Le 1^{er} juin 2005, les salaires seront révisés afin de rattraper la moyenne des 10 grandes universités canadiennes ou les paramètres de la fonction publique plus 1 %.

Pour la suite du présent *SPULTIN*, la comparaison des échelles de salaires est faite uniquement sur la base de la situation dans chacune des universités au 1^{er} juin 2003.

Il est enfin important de rappeler que les échelles de salaires négociées entre le SGPUM et l'Université de Montréal ne s'appliquent pas aux professeures et professeurs rattachés à l'École polytechnique et à HEC Montréal qui sont mieux rémunérés que celles et ceux de l'Université de Montréal. Par contre, notre convention collective couvre les professeures et professeurs des sciences de l'administration et de génie.

Le rang d'assistant à l'Université Laval et de chargé d'enseignement à l'Université de Montréal (tableau 1)

Le rang de chargé d'enseignement à l'Université de Montréal est équivalent au rang d'assistant à l'Université Laval. Les salaires des chargées et chargés d'enseignement de l'Université de Montréal sont plus élevés que ceux en vigueur à l'Université Laval pour les professeures et professeurs assistants. En effet, l'écart salarial varie de 1 %, à l'échelon 0, à 6 %, à l'échelon 10. L'échelle de salaires de l'Université Laval comporte toutefois plus d'échelons qu'à l'Université de Montréal.

Tableau 1
Échelles au rang d'assistant (Laval)
et de chargé d'enseignement (UdeM)

Échelons (UL) ou paliers (UdeM)	Professeures ou professeurs assistants UL	Chargées et chargés d'enseignement UdeM	Différence en \$	Différence en %
0	41 599	42 060	461	1
1	42 013	42 936	923	2
2	42 433	43 812	1 379	3
3	42 857	44 586	1 729	4
4	43 283	45 562	2 279	5
5	43 717	46 438	2 721	6
6	44 155	46 912	2 757	6
7	44 597	47 386	2 789	6
8	45 042	47 660	2 618	6
9	45 495	48 334	2 839	6
10	45 949	48 808	2 859	6
11	46 409	---		
12	46 874	---		
13	47 341	---		
14	47 815	---		
15	48 293	---		

Les professeures et professeurs adjoints (tableau 2)

Les salaires des professeures et professeurs adjoints à l'Université Laval et à l'Université de Montréal sont sensiblement identiques, comme le démontre le tableau 2. L'échelle de salaires en vigueur à l'Université Laval comprend toutefois un plus grand nombre d'échelons.

En fait, les échelles de salaires sont légèrement plus avantageuses à l'Université Laval aux premiers et aux derniers échelons alors qu'elles sont légèrement plus avantageuses à l'Université de Montréal aux échelons du milieu. Cette situation découle de la différence de progression dans les échelles. À l'Université Laval, on trouve une progression uniforme de 2 % d'un échelon à l'autre sur toute l'échelle, alors qu'à l'Université de Montréal, la progression est d'environ 1 250 \$ pour les paliers 3 à 15 et d'environ 1 070 \$ pour les paliers 15 à 21.

Tableau 2
Université Laval et Université de Montréal
Échelles des professeures et professeurs adjoints

Échelons (UL) ou paliers (UdeM)	Professeures et professeurs adjoints UL	Professeures et professeurs adjoints UdeM	Différence en \$	Différence en %
3	51 570	50 988	(582)	-1
4	52 598	52 234	(364)	-1
5	53 653	53 480	(173)	0
6	54 725	54 722	(3)	0
7	55 817	55 966	149	0
8	56 934	57 212	278	0
9	58 076	58 458	382	1
10	59 233	59 704	471	1
11	60 420	60 948	528	1
12	61 628	62 194	566	1
13	62 860	63 438	578	1
14	64 118	64 682	564	1
15	65 402	65 928	526	1
16	66 709	67 000	291	0
17	68 178	68 074	(104)	0
18	69 676	69 146	(530)	-1
19	71 210	70 220	(990)	-1
20	72 777	71 294	(1 483)	-2
21	74 377	72 366	(2 011)	-3
22	75 866	---		
23	77 384	---		
24	78 932	---		
25	80 511	---		

Les professeures et professeurs agrégés (tableau 3)

La progression dans les échelles des professeures et professeurs agrégés se fait différemment à l'Université Laval et à l'Université de Montréal. À l'Université Laval, on trouve une progression de 2,5 % entre chaque échelon, des échelons 7 à 21, suivie d'une progression de 1,5 % pour les échelons suivants; à l'Université de Montréal, la progression est d'environ 1 600 \$, pour les paliers 8 à 21, suivie d'une progression de 900 à 1 000 \$ pour les paliers suivants.

Ainsi, le début des échelles est plus avantageux pour l'Université de Montréal alors que c'est l'inverse pour la fin des échelles, et il y a peu de différences autour du vingtième échelon. Ce sont surtout les échelons du début, entre 10 et 20, qui sont les plus pertinents, du point de vue du renouvellement et de la rétention du corps professoral, dans l'échelle des professeures et professeurs agrégés car ces derniers peuvent demander leur titularisation après quatre ans au rang d'agrégé.

Tableau 3
Université Laval et Université de Montréal
Échelles des professeures et professeurs agrégés

Échelons (UL) ou paliers (UdeM)	Professeures et professeurs agrégés UL	Professeures et professeurs agrégés UdeM	Différence en \$	Différence en %
7	56 455	---		
8	57 865	59 952	2 087	4
9	59 310	61 484	2 174	4
10	60 794	63 014	2 220	4
11	62 314	64 544	2 230	4
12	63 870	66 074	2 204	3
13	65 468	67 604	2 136	3
14	67 103	69 136	2 033	3
15	68 781	70 666	1 885	3
16	70 502	72 330	1 828	3
17	72 265	73 760	1 495	2
18	74 069	75 256	1 187	2
19	75 926	76 790	864	1
20	77 823	78 320	497	1
21	79 767	79 302	(465)	-1
22	80 964	80 284	(680)	-1
23	82 176	81 266	(910)	-1
24	83 409	82 248	(1 161)	-1
25	84 660	83 232	(1 428)	-2
26	85 931	84 214	(1 717)	-2
27	87 220	85 196	(2 024)	-2
28	88 528	86 082	(2 446)	-3
29	89 856	86 966	(2 890)	-3
30	91 203	87 850	(3 353)	-4

Les professeures et professeurs titulaires (tableau 4)

Les écarts, faibles mais à l'avantage de l'Université de Montréal au début des échelles, ensuite presque nuls pour enfin devenir de plus en plus avantageux pour l'Université de Montréal, s'expliquent encore une fois surtout par la progression différente dans ces échelles. À l'Université Laval, la progression est de 2,5 % du 11^e au 21^e échelon et ensuite de 1 %. À l'Université de Montréal, la progression est d'environ 1 600 \$ du 14^e au 29^e palier, pour ensuite se situer autour de 1 100 \$ pour les trois derniers paliers.

Tableau 4
Université Laval et Université de Montréal
Échelles des professeures et professeurs titulaires

Échelons (UL) ou paliers (UdeM)	Professeures et professeurs titulaires UL	Professeures et professeurs titulaires UdeM	Différence en \$	Différence en %
11	67 749	---		
12	69 444	---		
13	71 180	---		
14	72 960	74 522	1 562	2
15	74 785	76 128	1 343	2
16	76 654	77 736	1 082	1
17	78 570	79 344	774	1
18	80 536	80 950	414	1
19	82 549	82 558	9	0
20	84 609	84 166	(443)	-1
21	86 729	85 772	(957)	-1
22	87 593	87 380	(213)	0
23	88 468	88 988	520	1
24	89 354	90 594	1 240	1
25	90 249	92 202	1 953	2
26	91 149	93 808	2 659	3
27	92 062	95 416	3 354	4
28	92 982	97 056	4 074	4
29	93 910	98 220	4 310	5
30	94 853	99 324	4 471	5
31	94 853	100 432	5 579	6

Conclusion

Les salaires des professeures et professeurs de l'Université de Montréal sont en général plus élevés que ceux des professeures et professeurs de l'Université Laval. La convention collective négociée entre le SGPUM et l'Université de Montréal prévoit, de plus, une augmentation de 4 % ou une augmentation équivalente aux paramètres du secteur public plus 1 %, si ce pourcentage de hausse est plus élevé au 1^{er} juin 2004.

Les écarts constatés dans cette analyse ne feront donc qu'augmenter si les échelles salariales des professeures et professeurs de l'Université Laval ne sont pas redressées de façon substantielle en 2004. Ce redressement est d'ailleurs un des enjeux de la négociation de la convention collective 2004-200X qui vient de commencer.

Avec les deux *SPULTINs* publiés récemment, le présent *SPULTIN* permet de constater que les échelles salariales des professeures et professeurs de l'Université Laval ne sont plus concurrentielles en comparaison avec celles en vigueur à l'Université de Sherbrooke, à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université de Montréal.

Le renouvellement du corps professoral à l'Université Laval, le plus important défi auquel devra faire face la direction de l'Université Laval au cours des cinq prochaines années, sera difficile à réaliser sans un redressement salarial. L'écart salarial au rang de titulaire pourrait même inciter des professeures et professeurs titulaires de l'Université Laval à poursuivre leur carrière dans d'autres institutions.



30^e anniversaire du SPUL

*Nous vous rappelons à nouveau
que le SPUL célèbre, en 2004,
le 30^e anniversaire de sa fondation.*

*Pour souligner ce passage, le Comité exécutif du SPUL
vous invite à réserver la soirée
du jeudi 3 juin prochain.*

*Nous vous communiquerons prochainement
les détails de ces retrouvailles
qui seront l'occasion
de partager un bon repas
dans un décor unique.*

Le SPULTIN est publié par le Comité exécutif du
Syndicat des professeurs et professeures de
l'Université Laval

Esther Déom, présidente
Daniel Coulombe, vice-président
Maurice Gosselin, trésorier
Chantale Jeanrie, secrétaire
Michel Lefrançois, vice-président
Roger Thériault, vice-président

Le SPUL
30 ans de collégialité, de solidarité et d'équité

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3339
Téléphone : **656-2955** Télécopieur : 656-5377
Courriel : spul@spul.ulaval.ca
Sur la toile : www.spul.ulaval.ca

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h
et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30